



Amicale du personnel de la
Communauté d'Agglomération du Cotentin
La Maison du Cotentin de Douve et Divette
4 rue Charles Delauney
50690 Martinvast

A Martinvast, le 11 janvier 2023

Cher(e) adhérent(e), cher(e) collègue,

Ce début d'année 2023 est marqué par un rendez-vous important dans la vie de votre Amicale.

Les membres du conseil d'administration et moi-même sommes heureux de vous inviter à participer à l'assemblée générale de l'association qui se déroulera le **VENDREDI 27 JANVIER 2023, à 17h30**, à la salle du Château à Valognes.

Cette rencontre sera l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée et d'élire votre nouveau conseil d'administration.

Nous avons d'ailleurs besoin de bonnes volontés, de nouvelles idées pour nous renouveler et vous proposer encore et toujours plus d'animations, d'expériences et d'actions. Le conseil d'administration est actuellement composé de 17 personnes et peut compter jusqu'à 25 membres maximum. Cet appel à candidater est donc destiné à toute personne adhérente, qui souhaite s'investir bénévolement au sein de l'association, au bénéfice et au service des adhérents et leur famille. Nous nous réunissons à raison d'un après-midi tous les deux mois environ, sur et hors temps de travail.

Alors, pour les adhérent(e)s qui souhaiteraient rejoindre nos rangs, nous vous invitons à nous retourner votre candidature à l'aide du coupon joint, et avant le 27 janvier prochain, par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à amicale@lecotentin.fr.

Pour ces retrouvailles en présentiel, nous avons décidé d'inviter nos partenaires afin qu'ils puissent vous présenter leur savoir-faire, leurs offres en direct. Certains d'entre eux, nouveaux ou fidèles, nous ont d'ores et déjà confirmé leur présence.

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait qu'un quorum est nécessaire pour tenir cette instance, c'est à dire qu'un quart des adhérents doit être présent ou représenté. Sachant que seuls deux pouvoirs sont autorisés par personne, nous comptons sur votre mobilisation active, afin d'obtenir ce quorum, faute de quoi, une assemblée générale exceptionnelle devra être organisée, nécessitant un délai de reconvoque de 15 jours avant sa tenue et impactant immanquablement la suite des activités de votre amicale, ainsi que le lancement de l'appel à cotisation.

Dans l'attente de vous retrouver nombreux(ses) et de partager le verre de l'amitié à l'issue de notre assemblée générale, nous vous adressons nos amicales salutations.

Estelle GILLET
Présidente de l'Amicale du Cotentin